

FICHE STANDARDISÉE

Valable jusqu'au 31 décembre 2025

Citerne aérienne - Contrat de 2 ans

OFFRE VITOGAZ PROPRIO (Clientèle « Particuliers »)

Caractéristiques de l'offre	Durée de l'engagement	Le Client a la possibilité de souscrire un contrat d'une durée maximum de 2 ans lorsque le réservoir de gaz lui appartient, sauf demande expresse de sa part pour une durée plus longue.
	Initiative de la livraison	Sur commande du Client ou à l'initiative de VITOGAZ FRANCE en cas de souscription au service VITOMATIC. Le mode de livraison VITOMATIC permet au Client de bénéficier d'une remise spécifique de 96 € TTC par tonne sur le barème en vigueur.
	Caractéristiques du matériel de stockage	Citerne propriété Client. VITOGAZ FRANCE offre la possibilité au Client d'acquérir une citerne en début de contrat (barème de vente de réservoir accessible ici).
Prix de la fourniture du GPL (article 10.1 des Conditions Générales applicables)	Prix	2 959,56 € TTC par tonne de propane pour un contrat 2 ans.
	Frais de livraison (hors service VITOMATIC)	<ul style="list-style-type: none"> Aucun si livraison \geq 401 kg 45,60 € TTC/T pour livraison entre 301 et 400 kg 91,20 € TTC/T pour livraison entre 201 & 300 kg 231,60 € TTC/T pour livraison \leq 200kg
Règles de modification du prix	Conformément aux dispositions de l'article L224-18 4° du Code de la consommation, le contrat prévoit les règles sur la base desquelles une modification de prix peut intervenir à l'article 10.1.1 des Conditions Générales. Précisément, les prix mentionnés au barème et leurs évolutions dépendent notamment : <ul style="list-style-type: none"> de la quantité commandée, du mode de livraison choisi par le Client, du type de stockage, des prix d'accession au produit soumis à la fluctuation des cours internationaux du propane et à la variation de la parité euro/dollar, de l'augmentation de nos coûts unitaires d'exploitation (frais de stockage massif, coûts de transport, charges fixes de fonctionnement et de gestion administrative), sous l'impact notamment de l'inflation et des évolutions structurelles du marché du GPL, des investissements permanents liés au parfait maintien des infrastructures de stockage primaire et secondaire, de la fiscalité applicable (notamment la TICPE), des coûts liés aux obligations réglementaires en matière de sécurité et de mise aux normes environnementales des installations primaires de stockage. 	
Frais de mise à disposition de la citerne (article 10.1.2 des Conditions Générales applicables)	Frais d'installation	Déterminés par le Prestataire choisi par le Client ou suivant le barème TEC-2 accessible ici , si le Client confie la prestation d'installation à VITOGAZ FRANCE.
	Frais annuels de location	Néant.
	Montant du dépôt de garantie	Néant.
Frais de maintenance et d'entretien de la citerne (article 10.1.2 des Conditions Générales applicables)		En cas de réservoir propriété Client, la prestation d'entretien/maintenance est confiée par le Client à tout professionnel de son choix détenant une qualification de citernier GPL. Si le Client décide de confier cette prestation à VITOGAZ FRANCE, il lui sera facturé une redevance annuelle de maintenance suivant barème TEC-2, accessible ici .
Frais de sortie du contrat (article 11 des Conditions Générales applicables)	Frais de retrait de la citerne	Néant.
	Frais de neutralisation éventuelle (dans les conditions de l'article 11.3 des Conditions Générales applicables)	Néant.
	Frais de repompage éventuel	Barème TEC-2, accessible ici .
	Frais dégressifs de résiliation anticipée après installation de la citerne	Montant maximum de 650 € net.
	Frais de dossier (en cas de résiliation au-delà du délai de rétractation sans frais de 14 jours et avant la première livraison de gaz du Client par VITOGAZ FRANCE)	1 200 € TTC.
Autres frais	Visite d'agrément	148,08 € TTC.
Options		Possibilité d'opter pour un Prix Net Garanti (PNG) sur période : <ul style="list-style-type: none"> avec surcoût de 24,00 € TTC/T pour un PNG sur 12 mois avec surcoût de 48,00 € TTC/T pour un PNG sur 18 mois
Somme des frais sur la durée du contrat, hors fourniture du GPL	Cas d'un contrat de 2 ans citerne aérienne 1 000 kg	Visite d'agrément : 148,08 € TTC Maintenance : suivant tarif du prestataire choisi par le Client ou 207,84 € TTC si réalisation par VITOGAZ FRANCE Soit un total de 148,08 € TTC (hors maintenance citerne) ou 355,92 € TTC (si maintenance confiée à VITOGAZ FRANCE)
Estimation du coût annuel	Cette estimation comprend l'ensemble des frais sur la durée du contrat rapportés à une année ainsi que la fourniture d'une quantité de GPL calculée au prix au jour de la conclusion du contrat et sur la base de la consommation estimée par le consommateur ou, à défaut, d'une consommation de 1,37 tonne de GPL, correspondant au volume moyen d'énergie consommé en France pour le chauffage et la fourniture d'eau chaude dans une résidence principale.	Pour une consommation de 1,37 tonne de GPL dans l'année : <ul style="list-style-type: none"> 4 128,64 € TTC (si maintenance confiée à un tiers par le Client ou 4 232,56 € TTC (si maintenance confiée à VITOGAZ FRANCE)

Conformément aux dispositions de l'article L224-22 alinéa 1 du Code de la consommation et aux conditions générales applicables, « Tout projet de modification des conditions contractuelles à l'initiative du professionnel est communiqué par écrit par ce professionnel au consommateur au moins un mois avant son entrée en vigueur, assorti de l'information, énoncée de manière claire, précise et visible, selon laquelle ce dernier peut, tant qu'il n'a pas expressément accepté les nouvelles conditions, résilier le contrat, sans pénalité de résiliation et sans droit à dédommagement, jusque dans un délai de trois mois après l'entrée en vigueur de la modification ».

L'énergie est notre avenir, économisons-la !